

AVIS N°016-2020 / DC/BR / DG

SUKUK ETAT DU TOGO 6,50% 2016-2026

**Paiement de la marge semestrielle et
Remboursement partiel du Principal**

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des Teneurs de Comptes/Conservateurs, que le Trésor Public du Togo procédera, le 17 février 2020, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel du « SUKUK ETAT DU TOGO 6,50% 2016-2026 » pour un montant global net d'impôt de **16 192 964 362 FCFA** (Seize Milliards Cent Quatre-Vingt-Douze Millions Neuf Cent Soixante-Quatre Mille Trois Cent Soixante-Deux FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : SGI TOGO, 4691, Bld G. GNASSINGBE EYADEMA, 01 BP 2312 Lomé - TOGO, Tél. : (228) 22 53 33 30/40, Fax : (228) 22 22 31 47.

Fait à Abidjan, le 07 février 2020

Le Directeur Général
Central * DC / BR * Banque
Dépositaire de Règlement
LE DIRECTEUR
GENERAL
Afrique de l'Ouest UEMOA
Dr Edoh Kossi AMENOUNVE